

Basil Munteano

**PORT-ROYAL ET LA STYLISTIQUE
DE LA TRADUCTION**

**Communication de Basil Munteano,
au VII^e Congrès de l'Association, à Paris, le 28 juillet 1955**

On sait qu'à Port-Royal, les Solitaires traduisaient avec ferveur, à tour de bras, et que certaines de leurs traductions feront autorité jusqu'à nos jours, ou peu s'en faut.

Dans cette masse, peu d'œuvres profanes—le *Phèdre*, le *Térence* de M. de Saci en 1647 et, vingt ans plus tard, du même, les Livres IV et VI de l'*Énéide*, 1666; à partir de cette dernière date, Les *Captifs* de Plaute (1666), des *Lettres* de Cicéron (1666), les *Bucoliques* de Virgile (1678), par Thomas Guyot, ancien maître des Petites-Écoles. Tardif également, le *Flavius Josèphe* (1667-8), tant admiré, d'Arnauld d'Andilly.

C'est aux écrits religieux et aux œuvres sacrées que les Messieurs s'attaquent de préférence—nombre de Pères de l'Église, et d'abord Saint Augustin, avec plus d'un ouvrage dont les *Confessions*, par Antoine Arnauld, par Arnauld d'Andilly, par Jean Hamon; certain *Poème* de Saint Prosper, par M. de Saci; Jean Climaque, Sainte Thérèse, par Arnauld d'Andilly; Jean Chrysostome, par Antoine Le Maistre, par Le Maistre de Saci; Saint Bernard, par Le Maistre; et, brochant sur le tout, l'*Imitation*, le *Nouveau Testament*, puis, par fragments, l'*Ancien*, œuvre de M. de Saci en collaboration avec les principaux Solitaires.

Je ne pense pas que l'on ait vraiment caractérisé ces traductions, ni que, malgré Sainte-Beuve, l'on ait suffisamment défini leur rôle et leur portée dans la vie, dans l'activité des Solitaires. Pourtant, la théologie de Port-Royal doit elle-même dépendre dans une certaine mesure—encore à déterminer—de l'interprétation, du tour même que ces textes essentiels présentent dans leur version française. Les Solitaires, eux, s'en aperçurent bien, et je montrerai qu'ils s'en firent scrupule. L'intérêt s'en accroît d'autant que revêtent à nos yeux les méthodes de ces traducteurs si fort épris d'une tâche qu'ils savent pourtant ardue; méthodes qui, dans la communauté où ils vivent, doivent leur être communes, ne fût-ce que pour les principes, et malgré d'inévitables divergences individuelles. Or, de ces méthodes, il n'est guère question, ou peu s'en faut, dans les

travaux d'ensemble—je n'en connais pas de particuliers—que l'on a consacrés jusqu'à ce jour aux traductions de l'époque en général, qu'il s'agisse des ouvrages presque centenaires de F. Hennebert (Gand, 1858) et d'E. Pétavel (Paris, 1864), ou d'études plus récentes, comme celle de R. W. Ladbrough (*Translation from the ancients in 17th Century France*, in *Journal of the Wartburg Institute*, II, 1938-9). Je fais, bien entendu, toutes réserves quant aux ouvrages que je ne connais pas directement, telle certaine Dissertation de Heidelberg (F. Wolff, *Theorie und Praxis der Uebersetzung aus dem klassischen Altertum*, 1923), dont, aujourd'hui encore, on ne peut consulter que le manuscrit, sur place.

Les jugements, volontiers contradictoires, que ces auteurs—et je n'oublie pas Sainte-Beuve—expriment à l'occasion, ne permettent pas de se former une opinion cohérente sur la nature et la valeur des traductions port-royalistes, et moins encore de réunir les principes des traducteurs en un corps de doctrine méthodique. Or, cette méthode, bel et bien, existe. Et, si elle n'existait pas, il faudrait en quelque manière l'inventer, j'entends, la dégager des textes traduits, ce qui exigerait le concours de latinistes, d'hellénistes, voire d'hébraïstes éprouvés, sans compter les lumières, indispensables en l'occurrence, de l'exégète et du théologien. Mon propos, on s'en doute, est infiniment plus modeste et, je le reconnais, moins efficace. Je prétends, simplement, qu'il existe, toute formulée, une méthode et même une doctrine port-royaliste de la traduction et que cependant—d'assez bonne heure, aux environs de 1650, et jusque vers la fin du siècle, —cette méthode souleva de graves difficultés, suscita même de véritables cas de conscience.

Le premier témoignage que nous possédions en la matière émane de Nicolas Fontaine, qui restera jusqu'au bout l'ami fidèle de ses anciens maîtres. Après avoir évoqué les traductions qu'Antoine Le Maistre faisait vers 1642 des Saints Pères, Fontaine ajoute :

«On fut un peu surpris de voir cette nouvelle manière de faire paraître en notre langue avec tant de pompe et de majesté les ouvrages des anciens. Mais il se trouva quelques personnes qui étant accoutumées depuis longtemps à la manière brute et gauloise des traductions [...], craignirent qu'on ne donnât trop à la beauté aux dépens de la fidélité» (*Mémoires*, 1736, t. I, pp. 136-8).

Ayant eu vent de ces objections, Le Maistre engagea ses critiques à s'expliquer. Et ce fut tout un débat où M. de Saci et M. d'Andilly se situèrent au début sur des positions un peu différentes de celles du traducteur mis en cause. Or, ces personnages, auxquels il convient d'ajouter sans tarder Antoine Arnauld, sont ou deviendront experts en la matière,

ayant, tous, à partir surtout de 1647, beaucoup traduit et, dans leurs diverses Préfaces, parfois copieuses, beaucoup délibéré sur leur art.

Voici, d'autre part, émanant d'Antoine Le Maistre, deux documents postérieurs au «différend» ci-dessus, mais qui s'y rapportent de plus d'une manière. Le premier formule dix *Règles de la Traduction* dont Le Maistre fit don à son élève Thomas Du Fossé, devenu, en 1656, son collaborateur, et que Nicolas Fontaine allait publier dans ses *Mémoires* (1736, t. II, pp. 175-8). Il s'agit d'énoncés rapides, d'allure didactique. Le second document, inédit, fut donné par Le Maistre au jeune Racine retour de Beauvais, soit à partir d'octobre 1655, et se conserve à la B. N. de Paris. Le mérite de l'avoir signalé –ici-même, il y a quatre ans–revient à William Mc. C. Stewart (cf. *Cahiers* N^{os} 3-5, juillet 1953, pp. 64-65). On retrouve dans ces quelques feuillets, indéchiffrables par endroits, les grandes ambitions du théoricien de la traduction, telles, à peu près, qu'il venait de les exprimer, ou les exprimera bientôt dans la *Préface* de certains *Sermons* traduits de Saint Bernard et de Saint Augustin. Nous avons affaire à des notes hâtives, ayant probablement servi aux leçons que Le Maistre devait dispenser à ses élèves, à Du Fossé, à Racine.

Il existe un autre manuscrit encore, non seulement inédit, mais jamais encore signalé. Je trouve, en effet, au t. VIII des *Papiers de la famille Arnauld*, qui se conservent à la Bibliothèque de l'Arsenal (N^o 6041), quatre grands feuillets recto-verso de la main d'Arnauld d'Andilly –on ne peut s'y tromper–portant ce titre: *Remarques sur la Traduction françoise*. Toujours au nombre de dix, ces *Remarques* sont, dans une large mesure, identiques aux *Règles* de Du Fossé-Fontaine. Sans trop modifier la pensée de Le Maistre –dont le texte, faut-il croire, lui sert de guide–M. d'Andilly, assez gauchement, introduit des variantes dans l'expression, paraphrase et brode. M. d'Andilly reparaît donc, lui aussi, dans le débat, et ce n'est pas pour la dernière fois.

En fait, le souci de poser et de résoudre, en principe et dans la pratique, le problème de la traduction, reparaîtra maintes fois sous la plume des Messieurs, et les tourmentera jusqu'à leur mort.–Autour d'eux, plus d'un théoricien s'agite et les seconde, –un Gaspard de Tende (*De la Traduction*, 1660) surtout, ainsi que deux anciens maîtres (les Petites-Écoles, Thomas Guyot (*Avis au Lecteur*, précédant la traduction des *Lettres* de Cicéron «à son ami Attique», 1666) et Pierre Coustel (*Les Règles de l'éducation* t. II, 1687). Et tout cet ensemble de témoignages, –manuscrits, imprimés, simples confidences, –montre bien que nous avons affaire à une véritable doctrine port-royaliste de la traduction, où les Solitaires puisent dès avant 1650 et dont les sui-vivants débattront jusque vers la fin du

siècle, à preuve les *Règles* posthumes du grand Arnauld, qui ne verront le jour qu'en 1707.

Cette doctrine, on s'en doute bien, n'est pas une création en tous points personnelle. Il conviendrait donc,—ce que je ne puis faire ici qu'incidemment,—d'en déterminer les antécédents antiques et moderne— de Cicéron à Dolet, à Malherbe—et de la situer dans son siècle, où elle balance longtemps entre les extrêmes qu'elle s'emploie vainement, mais avec ferveur, à fondre dans l'unité d'une impossible synthèse.

On se trouve effectivement en présence d'une équation qui engendre, nourrit et traverse la plus glissante des controverses; l'équation *fidélité-beauté*, aux formes nuancées à l'infini, faisant à chaque instant, jusque chez le même traducteur, pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

On commence volontiers par se faire gloire de sa *fidélité* à l'original. Et c'est Arnauld d'Andilly, qui s'efforce, prétend-il, de rendre sa traduction «fort fidelle» (*Vie des Saints Pères*, 1647, p. 69), ou «très fidelle», (S. Augustin, *Confessions*, 2^e éd., 1649, *Avis au Lecteur*). Un peu plus explicite, M. de Saci, pour sa part, prétend s'assujettir aux «règles les plus étroites de cet Art»,—et il traduit en vers! Il a donc tâché, non seulement «de rendre [les] sentimens [de Saint Prosper] avec une exactitude et une fidélité toute entière», mais «de marquer même ses expressions, et quelquefois ses propres paroles», lorsqu'elles lui ont paru «importantes» (*Poème de S. Prosper*, 1647, *A.-Propos*, f. 2 v.). Reprenant plusieurs de ces termes vingt ans plus tard, il formulera la même exigence, en renchérisant (*N. Test.*, 6^e éd., 1668, *Préface*, f. 9 r.).—Entre temps, ses propos de 1647 avaient été reproduits par Gaspard de Tende, qui en faisait sa 2^e *Règle*.—Il n'est jusqu'à M. Le Maistre—pourtant fort éloigné de cette pieuse ambition,—qui, en passant, ne fasse consister «l'excellence d'une Traduction»—«En ce qu'elle soit trez fidelle, mais [...]», car il y a un *mais*, suivi de plusieurs autres... (f. 6 r.). Cette même exigence, les confrères, ou copistes, de Le Maistre—Arnauld d'Andilly dans son propre manuscrit (f. 30 r.), Du Fossé-Fontaine dans leurs Mémoires—la font valoir bien plus nettement: «La première chose à quoi il faut prendre garde [...] c'est d'estre extrêmement fidelle et littéral»...

En fait, les seuls vrais «fidèles» devaient être pour lors les Messieurs—je ne saurais les nommer—que Fontaine dit «accoutumés depuis longtemps à la manière brute et gauloise des traductions», et qui s'avisèrent de protester contre Le Maistre et sa recherche de la «beauté» aux dépens de la «fidélité». Les autres, quand ils sont de sang-froid, se rendent tous à l'évidence et, tout en le déplorant, admettent, plus ou moins explicitement,

que la lettre tue l'esprit. Dès 1647, M. de Saci—suivi de Le Maistre, dans son manuscrit (f. 2 v.-3 r.), puis, sans référence, de Pierre Coustel (*op. cit.*, t. II, p. 193)—exprimait fortement cette même vérité en s'élevant contre «un assujettissement qui dégénère en servitude, et qui rend une Traduction semblable au modèle [...] comme un homme mort est semblable à un homme vivant» (*Poème* de S. Prosper, 1647, *A.-Propos*, f. 3 r.). Et, vingt ans plus tard, le même Solitaire assurait qu' «en voulant ne s'écarter en rien de la lettre sous prétexte de fidélité, on était effectivement moins fidèle»; et il faisait valoir sur ce point l'exemple du plus éminent des traducteurs, celui de Saint Jérôme, que Saint Augustin lui-même admirait tant (*N. Test.*, f. 9 r.-v.).—Dans son Manuscrit (f. 2 r.), Le Maistre avait donc beau jeu contre la traduction littérale, nécessairement «dure, barbare, obscure et impertinente». Il en sera ainsi jusque vers la fin du siècle, quand le grand Arnauld, sur nouveaux frais, condamnera le mot à mot comme «ridicule et insupportable» (*op. cit.*, 1707, p. 5). Tout au long de cette campagne contre la lettre, nos traducteurs marchent d'un pas d'autant plus assuré, qu'ils s'avancent en compagnie des plus vénérables autorités païennes et chrétiennes.

La crise de la fidélité littérale, que des scrupules variés font sans cesse rebondir, s'explique de bien des manières, et d'abord par la raison positive que la différence, en quelque sorte matérielle, des langues,—sans compter pour le moment, celle des styles,—joue contre elle, et la rend illusoire.

Pour fuir cette inévitable infidélité, la première position de repli qui s'offre au traducteur, c'est, au lieu de s'attacher servilement à la *lettre*, de la concilier avec le *sens* de l'original, ou, plus simplement, avec son *esprit*, ou, mieux encore,—sinon pis!—avec sa *beauté*, avec *la* beauté, celle de tous les temps, voire celle de notre temps à nous. C'est aussi, en conséquence, choisir une voie moyenne, également distante de tous les extrêmes. De là, jusqu'à nourrir l'ambition idéale de refondre les éléments les plus disparates, il n'y a qu'un pas, vite franchi, par plus d'un.

C'est le grand Arnauld qui ouvre la marche, en 1647, quand il doute modestement d'avoir su rendre «assez éloquente» certaine traduction de Saint Augustin, d'ailleurs, espère-t-il, «pour le moins claire, exacte et fidelle» (*De la véritable Religion, Au Lecteur*, f. 1 v.). Au même moment, M. de Saci aspirait au même genre de succès, voulant éviter tout à la fois «une liberté qui dégénère en licence» et «un asservissement qui dégénère en servitude» (*Poème* de S. Prosper, f. 3 r.). Il entendait bien «suivre la fidélité sans blesser l'élégance et l'élégance sans blesser la fidélité» (*Phèdre*, 1647, *Au Lecteur*, f. 4. r.). Par

malheur, on doit, dans ce cas précis, douter de sa réussite, tant il «transforme» les textes de *Phèdre* (cf. M^{me} G. Delassault, *Le Maître de Saci et La Fontaine traducteurs de Phèdre*, in *R. des Sc. hum.*, fasc. 68, oct.-déc. 1952, pp. 284-5, etc.).—Arnauld d'Andilly tend au même idéal,—«très fidelle», évitant «la liberté d'ajouter et de retrancher», mais sans tomber dans «cette basse servitude qui, en s'attachant trop aux mots et à la lettre, fait des copies difformes et monstrueuses des plus beaux originaux en pensant les leur rendre plus semblables» (Trad. Saint Augustin, *Confessions*, 2^e éd., 1649, *Avis*). Un peu plus tard, les Docteurs de Sorbonne viendront approuver solennellement sa traduction de Saint Jean Climaque (1652. *Approbaton des Docteurs*), et garantir, après avoir «confronté soigneusement» avec l'original, «Que la piété y règne avec l'éloquence: Que la fidélité y est toute entière, mais affranchie des chaînes de la servitude». Vers la fin de sa vie encore M. d'Andilly jurera qu'il s'est efforcé de rendre sa traduction de Flavius Josèphe «la plus fidèle et la plus agréable», s'étant attaché «religieusement» au sens, quitte, hélas, à y substituer en cas de besoin des équivalences françaises, procédé téméraire, qui ne le trouble guère (1667, *Avertissement*, f. 4 v.).

Cette ambition s'exprime chez Le Maître en termes vibrants, presque pathétiques, explicables par le fait qu'il s'agit en l'occurrence de deux saints illustres:

« Il faudrait imiter le génie, le caractère, l'élévation, la noblesse d'esprit, le style de ces admirables Auteurs [...] Il faudrait les rendre familiers sans les abaisser; les expliquer sans les affaiblir, développer les vérités divines qu'ils nous enseignent, sans y faire aucun changement...» (Trad. *Sermons...*, 1658, *Préface*, f. 5 r.).

Il faudrait, en somme, réunir, refondre une foule de qualités contradictoires, il faudrait l'impossible... Dans la pratique, Le Maître sera bien obligé d'en rabattre et même d'opter.

En termes analogues, parfois identiques, ce van idéal conciliateur va longtemps hanter les théoriciens de la traduction, à Port-Royal et ailleurs. Il fallait bien cependant, du moins dans les conjonctures capitales, se rendre à l'évidence et admettre courageusement que, dans la pratique, la conciliation faisait long feu. De guerre lasse, M. de Saci, traducteur angoissé du verbe sacré, résolut finalement d'adopter une méthode chère à Saint Augustin: par un système de notes marginales et de différenciations typographiques, il entendait offrir conjointement la lettre et le sens, et obliger ainsi le lecteur à les comparer pas à pas (*N. Test.*, 1668, *Préface* ff. 10 r. - 12 v.). Procédé plus

efficace, assurément, que tous les pis-aller conciliateurs, mais qui n'en équivaut pas moins à l'aveu d'une honorable défaite...

Une fois reconnue illusoire, l'association équivoque des deux «fidélités» devait bien subir l'amputation de son terme le plus rébarbatif, la *lettre*, au profit exclusif du *sens*, que l'on s'engageait à suivre seul, avec scrupule. L'exemple de cette option venait de loin, et de haut. Parlant de ses propres traductions de Démosthène et d'Eschine, Cicéron, dans plusieurs propositions mémorables, avait convenu—et s'en flattait—qu'il avait traduit, non pas en simple interprète, mais en orateur (*interpretorator*): que, si les pensées, *sententiis*, et leur tour, *formis-figuris*, demeurent, il n'a point cru nécessaire de rendre *verbum pro verbo*, mais seulement l'esprit et la valeur des mots dans leur ensemble, *sed genus omne verborum vimque*, qu'en somme, il a voulu s'acquitter, non point en comptant les paroles, mais en pesant leur contenu *annumerare-appendere* (*De Opt. gen. orat.*, § 14). Dans sa conclusion (§ 23), il aggravait encore ces propos en répétant qu'il avait procédé de manière à conserver toutes les qualités, *virtutibus omnibus*, du grec, à savoir, les pensées, leurs figures, l'ordre du discours, et non pas toujours les mots mêmes, dont il lui a suffi d'exprimer l'esprit, *generis eiusdem*; comptant bien de la sorte fournir aux amateurs d'atticisme un modèle à imiter.

Là-dessus, par une formule également célèbre, Horace faisait sienne l'aversion de son contemporain pour le *mot à mot*, qu'il accordait au traducteur le droit d'enfreindre sans cesser pour autant d'être fidèle, *fidus Interpres* (*Ep. aux Pisons*, v. 134-5).

Ces préceptes païens, un Père de l'Église survint qui, les ayant prônés et pratiqués d'enthousiasme les fit retentir et agir avec une force accrue, à travers les siècles. N'hésitant pas en l'occurrence à se donner le grand païen pour maître, *magistrum Tullium*, Saint Jérôme, dans un véhément plaidoyer *pro domo* (*op. cit.*), arbora les deux paragraphes de Cicéron en étendard, afin d'en justifier certaines traductions de sa façon contre l'injuste acharnement d'un détracteur.—Le vers d'Horace y était appelé à rendre le même service.

Non content de monter ces textes en épingle, Saint Jérôme les encadrait dans un commentaire de son cru, où il reprenait les termes de Cicéron dans telle maxime d'allure oraculaire, *non verbum e verbo sed sensum exprimere de sensu*. Il étayait encore sa théorie d'illustres exemples pratiques, propres à en rehausser le prestige—Cicéron, prenant dans ses traductions des libertés dont nous rendrons compte un peu plus loin; Térence, Plaute, Cecilius, s'attachant à rendre, non pas les mots—exactitude qui, aux yeux des

doctes, dégénère facilement en mauvais goût,—mais la *beauté*, l'*élégance* (*gratiam, elegantiam*) de l'original; un Evagrius, usant de certaine métaphore saisissante pour rendre sensibles les raisons qui l'empêchent de faire la chasse aux syllabes; Saint Hilaire enfin qui, dédaignant la somnolence littérale, *litterae dormitanti*, s'en allait vaillamment à la conquête du sens, dont il disposait en vainqueur...

Le tout,—citations, reprises, paraphrases, jointes à l'exemple même des traducteurs de Xénophon et de Job,—allait fournir aux théoriciens de Port-Royal la pièce maîtresse de leurs démonstrations. Quand, lors des «petits différends», on consulta «l'avis de Cicéron et des autres», Saint Jérôme devait bien figurer parmi ces «autres». Et c'est, à coup sûr, leur «avis» à eux deux que résume principalement Fontaine—«rendre le sens tout entier», etc. (cf. *supra*)—et que Le Maistre tint pour satisfaisant. Je crois en découvrir la preuve dans les *Règles* que l'ancien avocat rédigea plus tard, non sans se souvenir, on peut le croire, du «différend», et qui reproduisent, traduisent ou résument la totalité des textes ci-dessus, ceux de Cicéron, d'Horace, de Saint Jérôme, auteurs dont le mérite s'y trouve hautement apprécié au préalable (f. 1 r. - 2 r.). Saint Jérôme l'emporte de loin par l'ampleur des propositions qu'il prête à Le Maistre, lequel d'ailleurs, sur le coup, a dû puiser dans la seule *Lettre à Pammachius*, où déjà les endroits respectifs de Cicéron et d'Horace figuraient en bonne place, y compris l'essentiel des éloges dont, à son tour, notre Solitaire gratifie ces grands Anciens.—Procédé tout identique chez Pierre Coustel, qui fournit à peu près les mêmes textes—Jérôme, Cicéron, Horace—que Le Maistre dans son Manuscrit et—par la rencontre inexplicable déjà signalée—sensiblement dans les mêmes termes (*op. cit.*, t. II, pp. 186-192), bien que certaines citations particulières, absentes chez Le Maistre, attestent qu'il s'est aussi reporté directement à la *Lettre* de Saint Jérôme.

Celui-ci pourtant ne laisse pas d'embarrasser, M. de Saci qui, lors du *Nouveau Testament*, tout en déclarant qu'il y avait lieu de combiner la règle établie par ce Père—«rendre sens pour sens»—avec l'expression littérale «marquer les propres mots»,—ne l'en proclamait pas moins «le modèle des traducteurs de l'Écriture», le félicitant de ne s'être point attaché «servilement à la lettre», mais d'avoir beaucoup «éclairci» l'original de Job et des Prophètes, tout en conservant sa «force», sa «vigueur», son «éclat» et sa «majesté» caractéristiques (*Préface*, f. 9 r. -v.).

Ajoutons enfin la prestigieuse autorité de Saint Augustin dont M. de Saci (*ibid.*, f. 9 v.) signale bien l'enthousiasme pour les traductions de Jérôme et pour son émancipation de la lettre, tout en lui empruntant le système mixte, à prétention conciliatrice, où la lettre

et l'esprit coexistent sur le papier, sans se refondre, et s'éclairent ainsi mutuellement de l'extérieur.

Entre temps, hors de Port-Royal, les mêmes grands hommes,—Cicéron, Horace, Jérôme, Augustin,—et les mêmes textes célèbres, avaient prêté leurs concours à P.-D. Huet qui, dans son traité latin (1661, *passim*), en discute avec son bon sens coutumier; à d'autres encore, moins scrupuleux, que nous rencontrerons par la suite.

Quant aux théoriciens et aux traducteurs port-royalistes, ils découvrent des raisons décisives contre les servitudes du *mot à mot*, en même temps qu'ils dépistent une voie nouvelle, combien tentante, celle du *sens*, où ils s'engagent tous, avec ou sans remords et prudence, et qu'ils décrivent dans les termes, plus ou moins amplifiés, de Cicéron et des autres, à peu près comme Le Maistre dans son manuscrit:

«La première et la principale Règle de la Traduction est de traduire non mot pour mot mais sens pour sens, c'est-à-dire d'exprimer en françois le sens du Latin ou du Grec sans s'attacher servilement ni à l'ordre des mots ni à la structure de la locution Latine ou Greque ni aux frases [*sic*], etc...» (f. 1 r.).

À l'appui de cette proposition capitale accourent, non seulement les textes latins que l'on sait, longuement reproduits, traduits et commentés, mais d'autres arguments encore, tirés soit de la belle antithèse, *mort-vivant*, de M. de Saci, soit d'images analogues, d'origine rhétorique; le tout conduisant à la condamnation sans appel de la littéralité, coupable, décide Le Maistre, d'engendrer une «obscurité prodigieuse»: «Car le sens est l'âme du discours et les paroles en sont le corps. Et ainsi une traduction toute littérale est un corps sans âme, le corps estant d'une langue et l'âme d'une autre»; disconvenance qui prive le discours de tout «naturel» et le rend semblable à un monstre (ff. 2 v. - 3 r.).

Après avoir servi aux leçons magistrales de Le Maistre, toute cette démonstration manuscrite, faite pour aboutir à la condamnation sans appel de la fidélité littérale, allait, quelque trente ans plus tard, en 1687, reparaître sous la plume de Pierre Coustel (*op. cit.*, t. II, pp. 189, 193-4), qui s'en instituera mystérieusement l'écho parfois textuel et le diffuseur à long terme.

Par malheur, le refus du *mot à mot* ne rendait guère le sens plus accessible, ni ne tournait automatiquement à l'avantage de la nouvelle fidélité. Cela,—toujours et malgré tout!—pour des raisons de langue et surtout de style qui opposent au traducteur des obstacles plus grands encore que ceux de la lettre, et pratiquement insurmontables. On s'en doutait depuis au moins un siècle,—Dolet, Du Bellay, Pasquier, d'autres encore,

l'ayant dit et redit en termes excellents.

Déjà, Cicéron avait reconnu la difficulté, due à l'existence d'un *usage* propre à chaque langue, d'où l'obligation d'y adapter les mots étrangers, *verbis ad nostram consuetudinem aptis* (*De opt. gen. orat.*, § 14); et de ne s'attacher aux mots de l'original que dans la mesure où ils ne s'éloignent pas trop de notre manière, *a more nostro* (*ibid.*, § 23)... Or, Antoine Le Maistre, ayant reproduit ces préceptes, en tire l'enseignement légitime que chaque langue a «des frases [*sic*] et des expressions particulières qui lui sont propres» (*Ms. cité*, f. 1 r. et 2 v.). Et Coustel, en citant le § 14 de Cicéron, l'interprète à peu près dans les mêmes termes (*op. cit.*, t. II, p. 192).—Plus explicite, Saint Jérôme parle des propriétés—intransmissibles comme telles—de chaque langue, *proprietas alterius linguae*; ou bien, de son *genre* exclusivement personnel et comme indigène, *ipsum postremo suum et, ut ita dicam, vernaculum linguae genus*; ce qui explique bien la différence des hyperbates, des figures en général, et d'autres semblables difficultés (*Préface* à la trad. de la *Chronique* d'Eusèbe; citée dans la Lettre LVII, § 5). Cette fois encore, Le Maistre, après avoir donné ces textes latins *in extenso*, en tire rapidement la substance, à sa manière, assez infidèle, précisément: ... «chaque langue a ses grâces et ses beautés naturelles et particulières pour les expressions et pour le style»... (*ibid.*, f. 1 v.). Quant à Coustel, qui, de son côté, cite et commente plus d'un fragment de ces textes cités jadis par Le Maistre et, plus récemment, par Huet, il n'insiste pas, dans son commentaire, sur ce point particulier (*ibid.*, t. II, p. 191 et *passim*).

De cette fâcheuse fatalité linguistique on se saisit souvent à Port-Royal, où personne ne devait ignorer les leçons de Jérôme et de Cicéron, et où l'on voit encore, parmi d'autres, M. de Saci—dès 1647, jusqu'à l'épreuve décisive des Saintes Écritures,—avertir sans cesse qu'il n'est point de «grâces» communes à deux langues (*Phèdre*, 1647, *Au Lecteur*, f. 4 r.; S. Prosper, 1647, *A.-Propos*, f. 2 v.); que «le génie» du français—terme d'un emploi peu courant encore—est «entièrement différent» de celui du grec et du latin, et que, par exemple, il porte «à regarder comme bas ce qui peut passer dans ces autres langues pour grand et majestueux» (*N. Test.*, 1668, *Préface*, f. 9 r.); que, par un nouvel exemple, le *Cantique des Cantiques* abonde en «expressions métaphoriques, prises des manières et des coutumes qui s'observoient dans les mariages des Hébreux», et qu'en général, «toutes les expressions qui paroissent hyperboliques, et hors de l'usage commun des peuples, doivent être regardées comme des manières de parler propres au pays»... (Trad. du *Cantique*, éd. 1694, *Préface*, f. 7 r. - v.).—Il n'est enfin jusqu'à Pierre Coustel qui

ne recommande de bien entendre «les rapports et les ressemblances et dissemblances» des diverses langues (*op. cit.*, t. II, p. 187).

Différentes dans l'espace, les langues diffèrent encore dans le temps et changent avec les époques, ce qui postule la déchéance périodique des traductions. Étienne Pasquier s'en plaignait jadis amèrement (*Lettres*, 1619, t. I, pp. 84-86, 688-9), alors que Charles Sorel y voit un «privilège», qui permet de «refaire les livres selon la Mode qui court» (*Bibl. fr.*, 1664, p. 215). À Port-Royal même, on ne peut que déplorer un phénomène particulièrement préjudiciable aux textes sacrés, ainsi que M. de Saci le laisse entendre à propos du *Nouveau Testament* de Louvain, qui est du «siècle passé», et s'en ressent, le nouvel «usage» l'ayant proprement «défiguré» (*N. Test.*, 1668, *Préface*, f. 3 r.).

Fonction, elle-même, de l'espace et du temps, la langue française comporte son caractère personnel, que Port-Royal tente de définir, en soi et, plus encore, comparativement au grec et au latin. C'est surtout la longueur ou la brièveté relatives des périodes, partant la construction de la phrase, qui sollicitent l'attention unanime; et, plus généralement, l'étendue et le «nombre» de l'expression française, avec ce qu'ils entraînent de conséquences décisives pour le style. Cicéron et Jérôme (*op.cit.*) en discutaient déjà quant au latin, plus «long» que le grec, d'où la liberté que prit Cicéron d'explicitier ses modèles. La question se pose dans les mêmes termes quant au français, et hante tous les traducteurs, sans exception, depuis le Saci du *Poème* de Saint Prosper en 1647, jusqu'à celui du *Nouveau Testament* vingt ans plus tard, en passant par les Manuscrits de Le Maistre, d'Arnauld d'Andilly, de Du Fossé-Fontaine, sans préjudice pour certaines *Préfaces* de Lancelot, et sans oublier les tardifs Coustel et surtout Guyot, fort intéressant en l'occurrence (trad. des *Lettres morales* de Cicéron, 1666, f. 1 v.), ni, un peu à l'écart de Port-Royal, Gaspard de Tende. Interminable débat, plutôt monotone, qui se ramène à l'affirmation que, prise à la lettre, la «brèveté» [*sic*] du latin et, *a fortiori*, du grec, infligerait une intolérable «obscurité» à leur traduction française, et qu'il est donc permis d'allonger celle-ci, tout en évitant de tomber dans des longueurs non moins intolérables; car, ici comme ailleurs, c'est le «juste milieu» qui semble l'emporter,—avec M. d'Andilly, dans son Manuscrit, avec Du Fossé, avec Gaspard de Tende,—aboutissement, inévitable à l'époque, de toute controverse dialectique.

La juste longueur de la phrase et du style importe d'autant plus qu'elle figure parmi les conditions primordiales de leur *clarté*. Or, nos théoriciens, s'accordent presque toujours avec Antoine Le Maistre qui, dans ses notes manuscrites, s'applique à

promouvoir le principe que la langue française étant «la plus claire de toutes les langues», sa «clarté souveraine» doit, comme telle, régner jusque dans la traduction, dont l'«excellence» consiste précisément, entre autres, «en ce qu'elle soit très claire» (*Ms.*, ff. 5 v. - 6 r.). Malheureusement, par ses différentes exigences,—que Le Maistre (*ibid.*), Gaspard de Tende, d'autres encore, transforment en préceptes,—la *clarté* risque fort d'aggraver encore l'écart que la divergence des idiomes crée entre l'original et sa traduction, achevant ainsi de compromettre l'effort du traducteur en vue d'atteindre à la fidélité, fût-elle respectueuse, non plus de la lettre, mais du seul «sens», voire du seul «esprit» de l'original.

Dès lors, toutes racines coupées, n'étant plus, d'une part, ancré dans le terroir de la langue originale, affrontant, d'autre part, les écueils et l'invincible résistance de la réceptrice, le traducteur erre à la dérive sur l'océan tentateur du possible, à moins que, de guerre lasse, il ne glisse insensiblement, avec une volupté traîtresse, vers la licence des simples adaptations. Il ne s'y résigne pas sans peine toutefois, d'où l'exaltation équivoque, l'absurde ambition, que l'on surprend sous la plume de plus d'un. Ainsi, la même année 1647, le grand Arnauld, à force de chercher une «exacte fidélité», prétend «faire parler François à saint Augustin, sans le faire parler autrement qu'en saint Augustin» (Trad. *Des Mœurs de l'Église Cath.*, 2^e éd., *Au Lecteur*, f. 9 v.); alors que M. de Saci, tout en reconnaissant d'avoir parfois «développé» les vers latins de Saint Prosper pour les rendre plus «intelligibles», se flatte bien gratuitement que le Saint l'eût fait lui-même «s'il eust escrit en François» (Trad. du *Poème* de S. Prosper, A.-Propos, f. 3 v.). Même son de cloche, à un mot près, durant au moins quarante ans, dans le Manuscrit de Le Maistre, dans celui d'Arnauld d'Andilly, dans les *Règles* de Du Fossé, dans l'ouvrage de Coustel enfin (t. II, p. 196). Entre temps, Thomas Guyot, poussant ce pieux désir à l'allégorie, compare ingénieusement les mauvais traducteurs, ceux qui font «parler latin avec des termes français», à «un mal-habile tailleur qui, voulant faire un habit à l'Espagnole, se contenterait de le faire de drap d'Espagne...» (*Lettres mor. et pol.* de Cicéron, 1666, *Avis*, f. 2 v.). Du coup, sans toujours s'en douter, Port-Royal s'avance dans le sillage de M. d'Ablancourt, lequel, au dire de Patru, avait en telle horreur la «servitude», qu'en le lisant, «on pense lire des originaux, et non pas des traductions» (*Vie de M. d'A.*, dans *Oe. diverses*, 1681, p. 946).

La grande controverse que le siècle mène au sujet des origines, des limites et des attributions de l'usage—bas, populaire, familier, commun, noble, etc.—ne laisse pas de

recouper le débat de nos traducteurs, divisés sur la question dès le «différend», quand d'accord avec M. d'Andilly, M. de Saci regrette l'excès de «délicatesse» qui engage son frère à condamner, comme déplaisants certains termes—*oignit, dilection, tabernacle*—bien «familiers» au public, pour lequel pourtant Le Maistre prétend écrire. Celui-ci dut résister, car, à la même époque, au nom de «l'Élégance», il recommande d'«Éviter les mots bas et populaires et les façons de parler [...] dans le discours familier» (*Ms.*, f. 5 v.).

Tout près de la délicatesse lexicale, la délicatesse morale opère dans le même sens sélectif. Dès qu'ils touchent à des écrits profanes—ainsi, en 1647, M. de Saci, avec son *Phèdre*, son *Térence* et leurs préfaces, fort instructives à cet égard,—les traducteurs port-royalistes sont saisis de scrupules qui aggravent leur infidélité et facilitent leur glissade vers la pure adaptation en beauté.

Cependant, pour devenir décisive, cette tentation doit puiser des forces aux sources plus ou moins impures du désir de *plaire*. Il s'agit là d'un instinct humain par excellence qui, tout à la fois, exploite et fonde l'un des principes constitutifs de la Rhétorique éternelle, celui du *quod decet*, ou «convenance». M. Le Maistre le sait bien pour qui l'*Apte dicere* de Quintilien est une des conditions «de l'Élégance et de l'ornement» (*Ms.*, f. 5 v.). Quelques années plus tard, Pierre Nicole, dans certaine Dissertation latine de sa façon (en tête de l'*Epigrammatum Delectus* de Lancelot, 1659, ff. 2, 4, 5, 12), aussitôt résumé par Gaspard de Tende (*op. cit.*, Règle IV, ff. 4 v.-5 r.), se montrera plus explicite. Et mieux encore M. de Saci qui, sur le tard, dans différentes Préfaces (*N. Test.*, éd. 1668, ff. 4 v. et 15 r.; etc.), fort de l'appui de Saint Augustin (*De Doctr. chr.*, IV, 6, 9), entend «proportionner» le style de ses traductions de la *Bible* à deux facteurs essentiels du *decere*,—«le monde » auquel on s'adresse, et «celuy qui parle».

Pour plaire, il faut donc, «proportionner», autrement dit, par le moyen de multiples adaptations, souvent concurrentes, *convenir*,—convenir à nombre de facteurs humains et autres, personnes, temps, lieux, milieux, circonstances, langages, genres... Énorme problème qui, de plus, engendre et régit celui de la *couleur locale*,—bien que cette expression n'apparaisse guère sous la plume de nos théoriciens,—problème périlleux de surcroît, véritable instrument à double tranchant, surtout en matière de traduction, laquelle, oscillant avec chaque syllabe entre deux pays, deux époques, deux mondes, n'échappe jamais tout à fait aux équivoques déroutantes qui la guettent.

À qui donc, en effet, le traducteur doit-il plaire? Au public, au siècle, qui furent ceux de l'original, et qu'il s'appliquerait de quelque manière à ressusciter par l'acte même

de sa version? Ou bien, moins péniblement, à *son* public, au public de *son* époque, dans ce qu'il a, bien entendu, de plus flatteur?

Le siècle, on le sait, opte en général pour la dernière solution. Il entend, même par ses traductions, plaire au «monde» et, pour y parvenir, il consent à épouser ses goûts, ses habitudes, son langage. Ce faisant, il marche un long temps sous la bannière des fameuses «belles infidèles», depuis le ridicule *Énée* de l'abbé Perrin en 1648, aussi bon «cavalier français» que l'*Achille* de La Valterie en 1681; depuis le *Quinte-Curce* de Vaugelas (1653) et le *Lucien* de Perrot d'Ablancourt (1654), jusqu'au *Saint Jean* de Maucroix (1671), en attendant l'*Homère* versifié par Houdar de la Motte, descendant abâtardi d'Ablancourt. Se déroband à une exactitude–lettre ou sens–qu'ils ne cessent d'ailleurs de revendiquer à coups de sophismes, tous, ils font assaut de politesse et de galanterie et ne se gênent nullement d'accommoder leurs modèles, fussent-ils vieux de deux mille ans, «selon la mode qui court» (Ch. Sorel, *op. cit.*, p. 215).

Galant, le siècle n'en demeure pas moins soumis à la raison, laquelle engage le traducteur à faire fi des données concrètes de son modèle–style, circonstances et autres–pour le couler en des formes générales, passablement cartésiennes, et le conformer ainsi à la logique de l'intelligible; phénomène dont Gustave Lanson a touché un mot jadis, excellemment (*L'infl. de la Philo. cartés.*, 1896, dans *Études d'hist. litt.*, 1929, p. 62), mais dont il serait grand temps d'entreprendre l'étude systématique. La raison donc. Et donc, aussi, la *clarté*, qui en est comme le gage et le miroir, qui tient par conséquent aux exigences intimes du goût contemporain, que l'on ne cesse de prôner sur tous les tons, dans tous les milieux, et dont Port-Royal lui-même mettra longtemps–je le prouverai–à comprendre et à tenter d'écarter les risques et les aléas qu'elle comporte pour le traducteur d'ouvrages sacrés.

Dans ce concert, où, curieusement, raison et galanterie font si bon ménage, les voix discordantes se font rares qui, à l'exemple de M^{me} Dacier en 1684, osent reprocher aux contemporains, traducteurs et autres, de ne, «jamais perdre de vue [leur] siècle» (trad. *Aristophane, Préface*, f. 9 r.). Et l'on s'étonne de voir que Port-Royal lui-même, jusque dans ses versions religieuses, résiste mal à cette hérésie. Il s'y égare d'autant plus volontiers que ses maîtres antiques, toujours les mêmes, lui en frayent la voie. Cicéron (*De pot. gen. orat.*, § 14), en effet, dans les termes de Le Maistre, se flatte d'avoir traduit les fameux discours, non point «comme un Interprète et un truchement, c'est-à-dire sans art et sans beauté, mais comme un Orateur», c'est-à-dire en beauté (*Ms.*, f. 1 r.; même

version chez P. Coustel, *op. cit.*, t. II, p. 192). Et, faisant écho à Saint Jérôme (Lettre LVII, § 5), Le Maistre exhibe avec satisfaction le fait, si rassurant pour sa propre conscience, que, pour sauvegarder la beauté de l'original, «Cicéron avait obmis, ajousté et changé plusieurs choses dans cette Traduction» (*Ms.* ff. 1 v. et 5 v.; comp. P. Coustel, *op. cit.*, t. II, p. 190). Le fâcheux dans l'affaire, c'est que les propos de ce genre offrent au traducteur une liberté pratiquement sans bornes, à preuve l'intérêt qu'au même moment, ils inspirent à des infidèles déterminés, à d'Ablancourt (trad. *Lucien*, 1654, *Épître*, f. 5 v.), à Maucroix (trad. *S. Jean Chrys.*, 1671, fin de la *Préface*), qui les mettent en avant comme des boucliers et, par là, les compromettent.

Embellir! Telle est, en effet la consigne secrète ou patente de chacun. Là dessus, le raisonnement court les rues—et les ruelles—qui, du fait que l'original est «agréable» ou «beau», tire cette conclusion—légitime en soi, combien corruptrice en fait!—que la traduction doit l'être tout autant, fût-ce *autrement*... Et qu'elle doit «plaire» autant que son modèle, conçu en conséquence: le traducteur, ne serait donc véritablement fidèle qu'à ce prix. Raisonnement subtil qui, à force d'éblouir, peut convaincre, mais n'en demeure pas moins un sophisme, dont les maléfices éclatent à l'examen. On le claironne pourtant, surtout dans le camp de Perrot d'Ablancourt et de ses disciples, y compris Tende et, à l'occasion, Sorel: que l'on veuille bien se reporter à leurs Préfaces, à leurs ouvrages...

On se doute bien que Port-Royal ne fut pas exempt de ce sophisme du plaisir et de la beauté par procuration. C'est bien ce qui, lors du «différend», inquiéta certains Messieurs dans les Saints Pères traduits par Le Maistre «avec tant de pompe et de majesté»,—et de «beauté aux dépens de la fidélité». Le traducteur l'emporta pourtant, on s'en souvient, grâce à «l'avis de Cicéron et des autre» (Fontaine, *op. cit.*, t. I, pp. 136-7). Et c'est en marge des mêmes autorités que Le Maistre va risquer des opinions que nul repentir n'effleure. Non content, dans son Manuscrit, de monter en épingle des textes assez suggestifs déjà dans leur simple vérité, voilà, en effet, qu'il les sollicite et en tire d'audacieuses conclusions, que ces grands anciens n'avaient guère prévues. S'agit-il donc de condenser en d'ultimes formules les réponses à la question de savoir «En quoy consiste l'excellence d'une Traduction» ? *Point 5 et dernier*:

«En ce qu'elle soit *plus belle que l'original* si l'original n'est pas excellent pour le style et pour l'élégance. Ou il faut monstrier qu'il [est] quelquefois permis d'*ajouster diverses beautez* pour le style à l'original, quoy que l'on ne doive rien ajouster pour le sens» (*Ms.*, f. 6 r.; c'est moi qui souligne).

Le Maistre ne parle pas seul de la sorte à Port-Royal. Arnauld d'Andilly (*Ms.*, f. 30 r.), Du Fossé, à leur tour, prétendront que le français d'une traduction soit «aussi beau» que le latin de l'original. Qu'il le soit «selon la plus belle mode de son pays», précisera Guyot (*op. cit.*, f. 2 v.). Coustel enfin admettra sans façon qu'«il faut quelquefois ajouter quelque chose à la traduction, pour l'éclaircir, ou pour l'embellir» (*op. cit.*, t. II, p. 194). C'est à Le Maistre cependant, peu de mois avant sa mort, en 1658, qu'appartient le mot le plus fort d'un procès perdu d'avance, qui est aussi, en tous points, celui des «belles infidèles»; mot que j'affaiblis sensiblement en l'isolant ici d'un contexte parfaitement ignoré à ce jour, bien que lourd de sens, et que je reproduis ailleurs dans toute sa teneur:

«Il faut que nos traductions, pour être parfaites, paroissent comme d'autres originaux, et comme une nouvelle production; et qu'elles fassent demander aux lecteurs si les ouvrages qu'on a traduits sont aussi beaux que ces traductions» (trad. des *Sermons* de S. Bernard, 1658, *Préface*, f. 5 v.).

Comment y parvenir? En prenant de larges biais, bien sûr, en s'ingéniant à rendre, ainsi que Cicéron le conseille (*op. cit.*, §§ 14 et 23) par la plume enthousiaste de M. Le Maistre, non pas les termes mêmes, mais leur «espèce», leur «nature», leur «force», préceptes que vient rehausser l'admirable allégorie du nombre et du poids,—ne pas *compter*, mais *peser* (*Ms.*, ff. 1 r. et 2 r.).—Aussitôt, le témoignage de Saint Jérôme (*ibid.*) verse au débat cette précision substantielle,—qu'il convient de substituer aux propriétés d'une langue, celles de l'autre.—Et le tout se condense en une formule mémorable, qui reflète un peu le *generis eiusdem* de Cicéron et, mieux encore, les *propietates* spécifiques selon Saint Jérôme: ... «il faut ainsy rendre grâce pour grâce et beauté pour beauté»... «et figure pour figure» (*Notes* de Le M., ff. 1 v. et 5 v.).—Formule que Port-Royal ne chérit pas moins que de notoires «infidèles», et qui se promène longuement à travers le siècle.—Quel en est donc l'inventeur? Il semble bien que M. de Saci en a usé avant son frère, dès 1647, dans la *Préface* du *Poème* de Saint Prosper (f. 2 v.), et c'est lui qui la prête à Gaspard de Tende, de l'aveu même de celui-ci (*op. cit.*, *Règle V*). Elle reparait, plus ou moins exacte, dans la *II^e Remarque* manuscrite de M. d'Andilly, puis chez Du Fossé (*Règle II*), chez Coustel enfin, entourée des textes latins que nous savons et corsée d'exemples (*op. cit.*, t. II, pp. 191, 196) qui remontent au Manuscrit de Le Maistre (f. 1 r.).

Or, ce procédé,—Port-Royal le désigne çà et là par les termes «recompenser», «proportionner», «correspondre»,—est tout bonnement celui des équivalences, technique

subtile, soumise à une éternelle controverse, et qui mériterait à elle seule une étude dont je ne puis donner ici davantage que ces rapides indications.

Ces préceptes et maximes touchant la manière d'adapter «élégamment» les originaux, fussent-ils sacrés, aux modes, aux styles, aux convenances du temps, on peut les illustrer aisément en puisant, à peu près au hasard, dans la vaste production de Port-Royal. Ce n'est point ici notre propos. Voici toutefois, à titre d'échantillon—trié sur le volet, il est vrai,—comment Thomas Guyot, se conformant aux récentes recommandations de G. de Tende (*op. cit.*, L. II, Chap. 18), s'applique à faire parler bon français à Cicéron dans sa Lettre II à Sulpicius:

«Monsieur, j'ai reçu vostre Lettre [...]. Mais après l'avoir leue, Madame vostre femme m'ayant fait l'honneur de me venir voir avec Monsieur vostre fils, ils ont jugé à propos que vous prissiez la peine de venir ici...» (*Nouvelle Trad. D'un nouveau recueil...*, 1666, pp. 10-13). Quand *Postumia tua* devient «Madame votre femme», et *Servius noster*, «Monsieur votre fils», on ne s'arrête pas en si bon chemin, et l'on parle de Trebatius, de Plancius, de Pomponius, comme de M. de Trébase, M. de Plancy, M. de Pompone (*op. cit.*, pp. 5, 9, 290, 322), au risque de confondre ce dernier personnage avec le diplomate de ce nom, le propre fils de M. d'Andilly...

Au fait, ce dernier n'avait pas à s'offusquer de cette usurpation, lui qui, dans sa longue carrière de traducteur, en avait tant vu—et tant fait!—et qui d'ailleurs se flattait devant Richelet d'avoir refait Flavius Josèphe, non pas six fois, comme d'Ablancourt ses modèles, mais dix! Et ce n'avait pas été en pure perte puisque son *Histoire des Juifs* (1667-1668), que Sainte-Beuve, sans excès d'indulgence qualifie de «belle infidèle» (*P. R.*, L. II, 15, n.), eut l'heur de plaire à la Marquise de Sablé, voire à une autre Marquise, non moindre que M^{me} de Sévigné, laquelle trouvait, sans plus, que «tout y est divin»... Plus fâcheusement, le *Nouveau Testament*, dès sa publication en la même année 1667, connut un «prodigieux succès», jusque dans les ruelles, «auprès des dames», M^{me} de Longueville donnant le ton à cette mode... (Sainte-Beuve, cité par Pétavel, *op. cit.*, p. 150). Cela, en dépit de certains juges modernes qui—prenant exemple de Joseph de Maistre, détracteur systématique de la littérature port-royaliste en général—tiennent cette version pour sèche et froide, non d'ailleurs sans lui reconnaître quelques autres mérites.

Est-ce à dire que l'on puisse sans discrimination ni réserve ranger les versions port-royalistes parmi les «belles infidèles», et poser, disons, M. de Saci, en émule de M.

d'Ablancourt? Le nom de M. de Saci tombe particulièrement mal en cette conjoncture. Passe encore pour M. Le Maistre, avec ses inquiétantes déclarations manuscrites, ainsi que pour ses disciples et copistes, Du Fossé, Coustel, M. d'Andilly lui-même, aussi bien dans ses *Remarques* manuscrites que dans ses œuvres et préfaces: tous, qu'ils en aient ou non conscience, ils se tournent visiblement vers l'horizon de toutes les licences, par souci d'une *clarté*, d'une *convenance*, voire d'une *éloquence* amplifiante et d'une beauté adaptatrice dont ils s'instituent et demeurent les sectateurs impénitents, en théorie, du moins, mais aussi, sans doute, dans la pratique.

Chez M. de Saci, le problème apparaît autrement complexe, puisque subissant, non sans drame, le renversement du pour au contre. Sollicité jadis par les avantages de la liberté, ne fût-ce qu'au profit de l'intelligibilité—mais déjà réticent, ne l'oublions pas, dans l'affaire du «différend»!—M. de Saci, une fois bien conscient des lourdes responsabilités que fait peser sur sa conscience la représentation française du verbe biblique, se voue à une fidélité sans condition. Du coup,—contrairement à M. d'Andilly, incorrigible, lui,—il prend délibérément position contre les «belles infidèles», se pose ainsi, avec Huet, en digne précurseur de M^{me} Dacier, et accepte tous les risques d'une exigence surgissant du profond de sa piété.

D'abord, au risque d'enfreindre «l'éloquence du monde» et ses manières élégantes, recherchées; de choquer l'oreille; d'accueillir tel mot peu courant, «barbare» même,—M. de Saci s'emploie saintement à ne parler que «le langage de Dieu», tout de naturel et de simplicité; à ne poursuivre que la «vérité»; à ne satisfaire que «le cœur et la raison» le tout, pour le seul bénéfice «de la piété et de la foy», ainsi que Saint Augustin, *De Doctr. chr.*, l'y encourage expressément (*N. Test.*, 1668, Préface, f. 15 r. -v.); (*Proverbes*, 1672, Préface, f. 7 r.).—Il consent à courir un autre risque encore, plus choquant, celui de compter avec les métaphores que le *Cantique des Cantiques* destinait à des hommes aussi «grossiers» que les Juifs de l'ancien temps, pour faire entendre à leur «esprit tout charnel des mystères infiniment élevez au-dessus des sens» (*Cantique des Cantiques*, éd. 1694, Préface, f. 7 r.-v.): sans plus tarder, donnons acte à M. de Saci de l'ouverture d'esprit qui lui permet de poser ainsi sur son véritable terrain—celui de l'ouvrage original et de son époque—le grand principe de la *convenance* et sa conséquence immédiate, la *couleur locale*, en tant que facteur essentiel de la traduction.—Et n'omettons pas non plus de noter, tout à l'honneur du Solitaire, que ces divers risques en comportaient un autre, capital, celui de «déplaire», que M. de Saci, bravement, accepte également de courir (*N. Test.*,

Préface, f. 15 r.).

Voici enfin le risque suprême, celui de contrarier le goût général pour la *clarté*, celui de renoncer délibérément à l'avantage de se faire lire avec facilité. Vers la fin de sa vie, en 1683, M. de Saci expliquait à Fontaine que le succès de ses traductions était dû au fait que chacun pouvait «les entendre sans peine», y satisfaire sa curiosité «à peu de frais», trop heureux—à la place du «langage obscur» dont le Saint Esprit enveloppe volontiers «les vérités et les mystères» de l'Écriture—d'y rencontrer comme «une nouvelle clarté qui les délivre des ténèbres». Et, pris de scrupule, il ajoutait:

«Que sais-je si je ne fais rien en cela contre les desseins de Dieu? J'ai tâché d'ôter de l'Écriture-Sainte l'obscurité et la rudesse; et Dieu jusqu'ici a voulu que sa parole fût enveloppée d'obscurités [...].»

Il confiait encore à Fontaine qu'il avait «autrefois» entendu M. de Barcos justifier ces obscurités, dieu les ayant voulues telles «afin de guérir ainsi les esprits superbes des hommes, et de les rendre capables de sa Grâce».

Ayant reproduit ces confidences, Sainte-Beuve (*P.-R.*, L. II, Chap. 18, éd. Pléiade, t. I, p. 798 n.) note que Bossuet, avait déjà reproché à M. de Saci sa recherche de la clarté, et que M. de Barcos avait agi dans le même sens dès la captivité du solitaire à la bastille en 1666-1668, ainsi qu'il résulte de leur correspondance à l'époque et, mieux encore, d'une lettre postérieure de Barcos (13 janv. 1669): ces lettres présentent tant d'analogies avec les propos rapportés par Fontaine, que celui-ci, pense Sainte-beuve, a dû les avoir sous les yeux en écrivant.

Ce pieux retour au respect à peu près intégral du texte sacré, est-ce bien sûr que Saci le tienne de Barcos? Il est, en tout cas, parfaitement certain que M. de Saci en était torturé dès avant ses prisons, mieux même, qu'il s'était déjà évertué à en tirer les conséquences pratiques dans ses dernières traductions, ainsi qu'il appert de sa *Préface* au *Nouveau Testament*, *Préface* qui, au dire de Fontaine, fut trouvée sur lui, et provisoirement confisquée, le dimanche 13 mai 1666, jour de son arrestation, alors qu'il s'en allait justement la présenter à ses confrères, chez M^{me} de Longueville; et qui, rendue à son auteur, encore captif, sera publiée dès l'année suivante.

Or, le scrupule, les alarmes et leurs conséquences, tels que M. de Saci en fera confidence à Fontaine et que Barcos les avait exprimés dans ses lettres, s'y font déjà jour dans toute leur teneur, mais dans les termes autrement efficaces de Saint Augustin en personne, dont la conception en la matière s'y trouve longuement résumée, puis

reproduite en latin. Saint Augustin, ainsi que Saint Denys, également nommé, viennent témoigner que les obscurités de la Bible ne sont guère moins estimables que les perles et les pierres précieuses, dont la découverte exige une «peine extrême»; qu'il est «utile» à la Majesté de Dieu et à sa sagesse de s'environner de nuages, afin qu'on les saisisse seulement à force de «méditation» et de «travail», en toute «crainte religieuse», et afin d'«humilier», ainsi l'orgueil de l'homme «par la peine qu'il aurait à en pénétrer les mystères et les secrets» (f. 5 r.-v.).

On peut, du coup, s'étonner que ni Fontaine, un témoin de chaque jour, ni Sainte-Beuve, pourtant bon connaisseur de Saint Augustin, n'aient aperçu la préséance de ce Saint sur un point d'une telle conséquence. L'événement compte d'autant plus dans la carrière du traducteur, que celui-ci ne s'en tient pas à ses déclarations de 1667, mais revient à la charge quelques années plus tard (cf. sa trad. des *Proverbes*, 1672, *Préface*, f. 8 r.-v.). Mieux encore: non content de formuler des principes et des vœux, il s'efforce, par des moyens qu'il tient du même Saint Augustin, de s'y conformer, dans l'ouvrage même qui leur fait suite, puis dans l'ensemble de la Bible, dont on nous assure qu'il avait commencé à «faire une revue», et que ses successeurs, forts d'un tel exemple, s'appliqueront à «rendre plus littérale et plus exacte» (*La Saint Bible*, éd. 1700, *Avertissement*, ff. 4 v. et 5 r.).

L'événement apparaît plus considérable encore—au point de révéler, sinon tout à fait d'entraîner, une véritable révolution dans les vues de Port-Royal en la matière—quand on découvre que le grand Arnauld lui-même, dans sa propre traduction des *Sermons* de Saint Augustin, fait également sienne la Règle de ce Saint touchant la déférence que l'on doit aux divines obscurités du Verbe (*Préface* au t. I, 1683, pp. III-IV); principe où Arnauld communit si bien avec feu M. de Saci, qu'il lui suffira plus tard de renvoyer à la *Préface* du *Nouveau Testament* de Mons, et d'en reprendre les termes inspirés par Saint Augustin (*Règles...*, 1707, p. 4).

À un moment où Perrot d'Ablancourt n'a pas encore fini d'enchanter la Cour et la Ville, un tel défi à la sacrosainte «clarté» du siècle et à ses fâcheuses conséquences pour la traduction, n'est guère indifférent: il convient d'y voir, sur ce terrain, la conquête la plus appréciable de Port-Royal. Après avoir—avec Antoine le Maistre, Arnauld d'Andilly, Le Maistre de Saci dans sa première manière, Thomas Guyot, d'autres encore,—donné des gages aux «belles infidèles», le voici qui s'emploie à remettre l'art de traduire dans le droit chemin, grâce à M. de Saci et au grand Arnauld venus à résipiscence. Du coup, M^{me}

Dacier n'est plus seule à rêver de couleur locale pour le compte de ses grands pères: ne fût-ce qu'en théorie, Port-Royal rêve d'en faire autant pour Dieu et les Saints.

Y est-il parvenu dans la pratique? La question n'est point décidée. Pour ma part, je le répète, j'ai dû m'en tenir ici¹ à une simple énumération de problèmes et d'attitudes, ce qui, tout au moins, permet de conclure que, dans ce qu'il eut de mieux inspiré parmi ses sectateurs, et à force de pieuse réflexion, Port-Royal finit par considérer les problèmes de la traduction sainement et avec courage: mérite considérable, qu'il est grand temps de lui reconnaître.

Source : *Cahiers de l'Association internationale des Études françaises*, n° 8, juin 1956, p. 151-172.

¹ Je n'ai guère, non plus, à envisager ici la fortune des théories et moins encore celle des traductions port-royalistes dans la postérité. Je veux toutefois noter qu'à l'annonce de ma communication, M. François Michel, que je remercie vivement, a bien voulu me signaler les jugements, fort curieux et passablement contradictoires, que Stendhal a portés sur le style de nos traducteurs.